

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/11/2019

Présents : ARANGOITS Isabelle , BIDART Betti , COSCARAT Jean Michel , , DUMOULIN Lisa, ERRECART Christelle, ETCHEVERRY Marie, HARISTOY Marie Agnès , INDART Monica, ITHURBURUA Daniel, LAMBERT Jean Baptiste, JUANTORENA Annie, LARRE Enaut, MENDIBIL Dominique, MOCHO Frantxo, MOUSQUES Bernadette,

Absente : GOROSTIAGUE Agnès

Procurations : CLAUZEL Sébastien à HARISTOY Marie-Agnès, OLCOMENDY Betti à BIDART Betti, CURUTCHARRY Antton à COSCARAT Jean Michel

**Secrétaire de séance** : MOUSQUES Bernadette

\*La séance est ouverte à 20h30 par Monsieur le Maire

Après approbation du précédent conseil du 20/09/2019 à l'unanimité des présents ou représentés, on passe au premier point de l'ordre du jour.

**1. Approbation du PLU** : Monsieur le Maire précise que le PLU va être définitivement approuvé par la CAPB le 14 décembre prochain. Il convient que la Commune donne préalablement son avis. Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet du PLU de la Commune.

Vote : 2 contre, 2 abstentions, 14 pour, Adopté.

### **2. Prix d'occupation de l'espace public.**

Actuellement le prix pratiqué dans la commune est de 4,80€/m<sup>2</sup>.

Après discussion, le prix d'occupation du domaine public est fixé à 5€/m<sup>2</sup> à Saint Etienne de Baigorri.

Vote : 1 abstention - 17 pour, Adopté

### **3. Révisions des tarifs du camping.** Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs du camping.

Le tarif jour par adulte passe de 4€ à 4,50€ et il sera instauré un tarif de 2€ par douche pour les personnes ne séjournant pas au camping.

La régie du camping a réalisé, pour l'instant, des recettes, pour un montant de 99 000€ ( 87 969 € en 2018 ) et des dépenses pour un montant de 35 360 € (26 271 € en 2018 ), soit un résultat pour 2019 de 63 640 € (61 698 € en 2018)

Vote : Adopté à l'unanimité.

**4. Approbation du rapport du CLECT.** Les rapports 1 et 2 validés en Conseil Communautaire relatifs aux fonds de compensation doivent être approuvés par le Conseil municipal. Pour Baigorri, ils s'élèvent à 28 849€.

Vote : adopté à l'unanimité.

**5. Convention Perkain/ Ecoles.** Le coût de l'intervention des animateurs de Perkain s'élève pour l'année 2019 à 5239,75€.

Le taux horaire est reconduit, à savoir 24.50 €.

Vote : Adopté à l'unanimité.

**6. Forfait pour les enfants d'Irouleguy scolarisés à Baigorri.** En 2018 le coût par enfant s'élevait à 884€/élève. Il est proposé que ce coût soit maintenu.

Vote : Adopté à l'unanimité.

## **7. Fixation du loyer pour l'école de musique Iparalai.**

Proposition d'une convention tripartite : Commune/Iparalai/CAPB.

Vote reporté à une date ultérieure avec effet rétroactif pour ledit loyer.

## **8. Approbation de la délibération du Syndicat de Vallée** qui concerne la régularisation et la cession chemin Harbilla et prolongation chemin communal n°9.

Vote : adopté à l'unanimité.

## **9. Fonds de concours concernant l'adressage, l'accessibilité, et les projets structurant** (tel le projet de salle de hand).

Pour l'adressage : projection sur écran de la liste et les noms des 117 voies communales dans les deux langues.

Premier vote : Adoption de la dénomination en basque qui figurera dans le cadastre.

Vote : 2 contre - 16 pour.

Deuxième vote : adoption de la dénomination bilingue qui figurera sur les panneaux de signalisation.

Vote : Adopté à l'unanimité.

Fonds de concours accessibilité : Adopté à l'unanimité.

Vote reporté concernant le projet salle de hand.

## **10 Paiement des fluides de l'Office de Tourisme par la CAPB.**

Ce point sera à nouveau abordé lors d'un prochain conseil municipal.

## **11. Participation aux frais de cantine pour 1 enfant de la commune scolarisé à Ossès.**

La commune propose de participer à hauteur de 0,50 €/ repas pour les enfants de Baigorri scolarisés à Ossès.

Vote : Adopté à l'unanimité.

## **12. Approbation du devis de Bixoko** pour le Centre d'Interprétation, il concerne le site Internet et s'élève à 9 370€ HT. Subventionné par le POCTEFA.

Vote : Adopté à l'unanimité.

Fin de séance à 22h45